

Branchez-vous au photovoltaïque citoyen !

Le photovoltaïque citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Des habitant-es se regroupent pour porter des projets

- via une **société citoyenne de production d'énergie** (SAS adaptée ou SCIC)
- identifient des emplacements adéquats
- mobilisent **l'épargne citoyenne**
- financent et exploitent une production d'énergie renouvelable en **tiers-investissement**

C'est pour qui ?

Ça vous concerne si :

- Vous voulez **produire de l'énergie** et n'avez pas les moyens ou l'envie d'investir seul
- Vous souhaitez bénéficier d'un **investissement responsable** sur votre patrimoine, associant les habitants du territoire, les salariés de votre entreprise
- Vous possédez un **emplacement adéquat**

bâtiment > 200m²

parking > 50 places

terrain dégradé >1ha



Comment ça marche ?

CoopaWatt estime l'opportunité d'une centrale solaire

Vous signez une promesse puis un contrat de bail pour les emplacements adéquats avec une société citoyenne partenaire

La société citoyenne réalise les études et démarches nécessaires, réalise l'investissement, installe les équipements et les exploite sur leur durée de vie

Vous vous rendez disponible pour le passage des entreprises (études, travaux, maintenance)

Vous touchez une indemnité (environ 1€/m²/an) pendant la durée du bail (20 à 25 ans)

Qui est responsable de l'installation solaire ?

Une fois le bail signé, la société citoyenne est responsable du bon fonctionnement de l'équipement et de l'entretien de la surface utilisée. Vous vous engagez à contrôler la végétation (ombrage),

Nous nous adaptons aux exigences du projet

- ✓ Intégrer l'investissement citoyen à tout stade d'avancement de vos projets et partenariats en cours
- ✓ Réaliser une campagne de mobilisation dédiée (salariés d'une entreprise, territoire avoisinant)
- ✓ Prendre en charge la constitution d'une société dédiée au projet



www.coopawatt.fr
anouslenergie@coopawatt.fr



Un programme soutenu par

GRAND LYON
la métropole